Document generated on 06/05/2025 9:48 a.m.

VertigO
La revue électronique en sciences de l'environnement

Marqueurs territoriaux ou marqueurs patrimoniaux : l'appropriation de l'espace marin coutumier au sahel tunisien face aux disruptions des récentes logiques environnementales de l'État

Racha Sallemi

Volume 21, Number 1, May 2021

Préservation, conservation et exploitation : enjeux et perspectives pour un Océan mondial en santé

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1087872ar
DOI: https://doi.org/10.4000/vertigo.31125

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Sallemi, R. (2021). Marqueurs territoriaux ou marqueurs patrimoniaux : l'appropriation de l'espace marin coutumier au sahel tunisien face aux disruptions des récentes logiques environnementales de l'État. *VertigO*, *21*(1), 1–24. https://doi.org/10.4000/vertigo.31125

Article abstract

The concept of Traditional Ecological Knowledge (TEK) advocated in international forums on sustainable development seems to emerge as the dominant contemporary paradigm of the protection of biodiversity. Its integration in the creation and management of marine protected areas (MPAs) can constitute a mean to achieve integrated management targets. Building on the experience of the first MPA project in Tunisian sahel in the Kuriat islands (east-central coast), this article analyses the levels of acceptability of the MPA by gauging the level of anchoring of fishermen in the marine space, notably through their TEK. This local body of knowledge encompasses marine environment, biology of marine fauna/flora, and fishing techniques. This knowledge and its use constantly evolve, balancing ruptures and continuity, largely as the result of power relationships among fishermen. In turn, the hierarchy of power among fishermen is shaped by the evolution of fishing techniques and the control over marine space. Over time, a powerful elite has emerged, whose claims about access to marine resources take place outside of the institutional framework and threaten the development of the MPA. The institutional framework itself suffers from a lack of participatory approaches and predominantly authoritarian practices of state authorities. Furthermore, the changes brought about by the 2011 revolution fell short of democratic aspirations, and do not seem to have affected local socio-political dynamics.

© Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2021

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Marqueurs territoriaux ou marqueurs patrimoniaux : l'appropriation de l'espace marin coutumier au sahel tunisien face aux disruptions des récentes logiques environnementales de l'État

Racha Sallemi

Introduction

1 La prise en compte de la dimension socio-économique des aires marines protégées (AMP) est relativement récente et intervient timidement au début des années 1980 dans le sillage du programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO (Cazalet, 2004). C'est un programme novateur dans la mesure où la conservation de la nature s'accompagne de celle des cultures, perspective reconnue dans l'article 8J de la Convention sur la Diversité Biologique de 1992 (CDB).

2 Pourtant en Tunisie, malgré les engagements pris par l'État dans le cadre de la CDB, des accords de Rio (chapitre 17 de l'Agenda 21), de l'Agenda 21 de la Méditerranée (1994) et de la convention de Barcelone (1995), l'aspect socio-économique et à travers lui, la dimension des savoirs locaux n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière dans le programme de création des aires marines protégées au vu de la loi cadre des AMP n° 2009-49 du 20 juillet 2009. Relevant plutôt d'un positionnement sanctuariste et biologique de l'État tunisien et des instances internationales partenaires vis-à-vis des espaces sensibles, le programme de la mise en place des AMP a concerné cinq sites[1]

assez isolés et peu fréquentés à l'exception de celui des îles Kuriat[2] et qui a à ce titre soulevé le plus de résistance. Ces petites émergences de terre inoccupées sont situées à environ 20 km d'un littoral fortement urbanisé qui constitue la baie de Monastir (241 000 habitants en 2019) et appartenant la région du sahel tunisien. Les îles Kuriat et les hauts fonds les entourant sont dotés d'espèces d'intérêt patrimonial[3] identifiées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), mais leurs écosystèmes sont vulnérables principalement face aux usages dans une aire géographique reconnue comme étant un haut lieu du tourisme, de l'aquaculture et de la pêche artisanale même si cette dernière souffre d'une raréfaction de la ressource et tend à se transformer en une pêche hauturière à hauts rendements (Figure 1).

Figure 1. Évolution de la production halieutique (tonnes) dans la baie de Monastir entre 2000 et 2019.

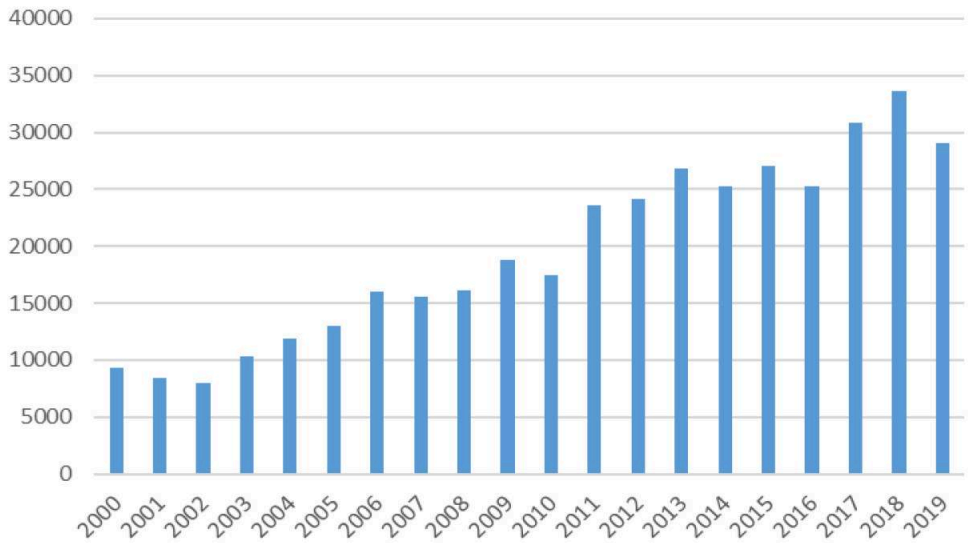

Source des données : Direction générale de la pêche et de l'aquaculture - Tunisie

3 Ainsi, face à un effort de pêche de plus en plus croissant, le projet de création d'une AMP aux îles Kuriat demeure toujours en instance depuis son lancement en 2009 et cela bien que bénéficiant d'un soutien international (CAR/ASP, PNUE). Ce soutien s'est traduit par l'élaboration d'un plan de gestion en 2015[4] censé appuyer les autorités pour la mise en place de l'AMP. Plus récemment, l'enquête publique auprès des usagers destinée à fixer les limites de l'AMP d'une manière concertée et participative n'a été décrétée que le 12 mai 2020, alors qu'elle était supposée suivre immédiatement la promulgation de la loi cadre en 2009. Plus encore, un nouveau projet de plan de gestion vient d'être lancé en 2021 et souscrit, contrairement à l'ancien, à une approche participative vis-à-vis des usagers[5]. Sachant que la perception des parties prenantes des aires protégées est décisive pour l'orientation des politiques publiques et l'élaboration des mesures de gestion (Failler et al., 2019), c'est ce cheminement que cette contribution tente de montrer. Un processus relevant d'une confrontation entre les logiques sanctuaristes disruptives du projet d'AMP qui font face à la complexité des interactions entre la dimension humaine des savoirs locaux, visibles à travers l'activité de pêche, et l'appropriation de l'espace marin par les usagers qui se retrouvent confrontés à un projet environnemental sensé restreindre leur accès à ce dernier. La variabilité dans l'usage des savoirs autochtones et locaux révèle des clivages en termes

de niveaux d'exploitation des ressources halieutiques et par conséquent, des niveaux d'acceptabilités variables vis-à-vis du projet d'AMP. Grâce à une immersion dans la communauté des pêcheurs de la baie, l'objectif de cet article est de mettre en lumière les savoirs locaux relatifs à l'activité de pêche à travers leurs rapports au milieu marin de la baie de Monastir selon trois « ancres » bien distinctes :

- l'appropriation de « l'espace halieutique » (Corlay, 1979) grâce aux savoirs locaux au moyen d'une description des méthodes de maitrise de l'environnement marin et de l'évolution des techniques de pêche ;
- la hiérarchisation des pêcheurs monastiriens à travers l'émancipation vis-à-vis des héritages, l'introduction de savoirs exogènes et la segmentation de l'espace halieutique ;
- le positionnement des groupes hiérarchisés d'usagers de l'espace halieutique par rapport à la création d'une AMP autour des îles Kuriat.

Figure 2. Contexte géographique de la baie de Monastir et des îles Kuriat.

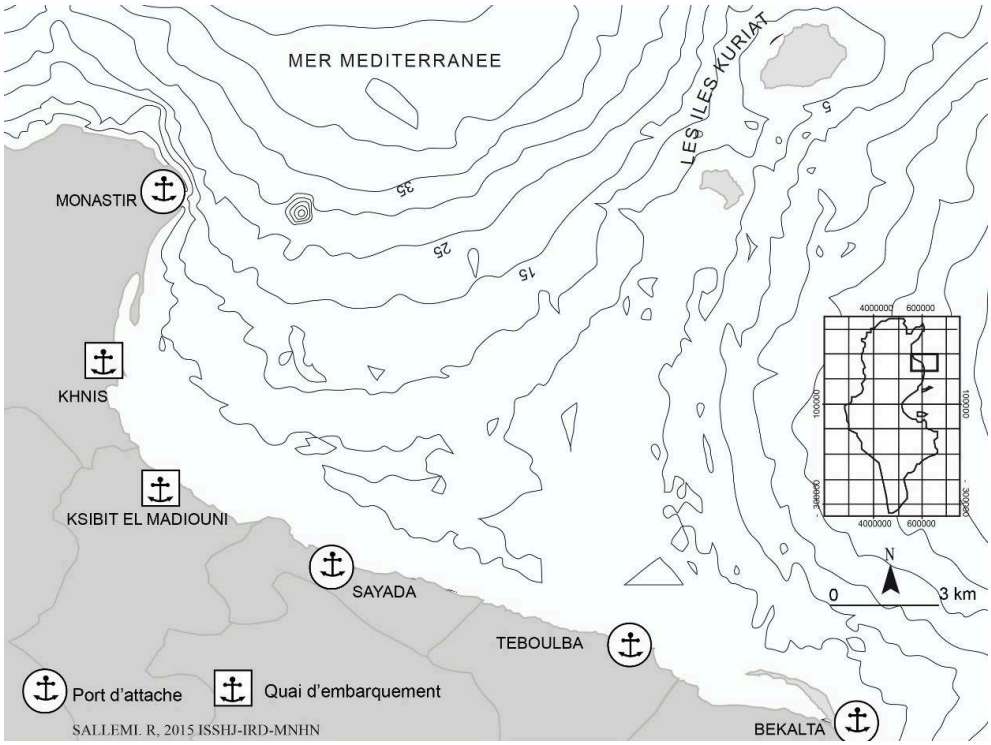

Les savoirs locaux du terroir halieutique monastirien

Méthodologie et collecte des « savoirs autochtones et locaux » ou l'immersion dans la communauté des pêcheurs

4 Les savoirs locaux liés à l'activité de pêche sont une donnée assez difficile à obtenir en tant que chercheur de par leur nature associée au savoir-faire. Il faut comprendre que ce dernier se transmet dans la baie de Monastir exclusivement par filiation (masculine) et constitue en soi un patrimoine familial qualifié de *Sanaa* que l'on pourrait traduire par « le secret du métier » au sens artisanal du terme.

5 Notre plan d'observation s'est basé sur un échantillon témoin sur lequel une enquête exploratoire par entretiens a été menée entre 2010 et 2012 auprès de 18 « *cheikhs* des

pêcheurs » (capitaines expérimentés, chefs de clans et maîtres de la *Sanaa*) et qui avait pour but d'acquérir des éléments de compréhension socio-culturels à la fois de l'activité de pêche et des individus la pratiquant. La sélection des pêcheurs a été réalisée selon leur ancienneté et la fréquence de leurs sorties enregistrées par les capitaineries de chaque port de la baie. La raison de cette approche était liée au fait de distinguer les embarcations les plus actives et avoir accès aux capitaines les plus expérimentés. Par ailleurs, cette exploration a servi à approfondir nos connaissances dans le domaine technique de l'activité de pêche ainsi que sur la terminologie marine en vigueur dans la baie de Monastir car possédant ses propres spécificités par rapport au reste de la Tunisie. La maîtrise de cette terminologie nous a non seulement aidé à bien formuler nos questions aux pêcheurs mais également à être pris au sérieux par ce « milieu » traditionnellement très fermé. Les pêcheurs abordés étaient très enthousiastes à l'idée qu'une « femme instruite de la capitale » utilise leur « jargon technique local » au sein duquel la terminologie se rapportant aux savoirs locaux (dénomination des zones de pêche, des conditions climatiques, des techniques, etc.) représente une sorte de « clé » pour intégrer la communauté. Rétrospectivement, lors de nos investigations dans les ports de la baie, nous avons remarqué que le fait d'être catégorisée en tant que « femme »[6] et « chercheuse universitaire »[7] nous a grandement servi. Concrètement, notre situation nous a permis d'établir des relations de confiance, condition indispensable pour que les pêcheurs puissent nous dévoiler leurs zones de pêche. Cela nous a permis de réaliser un découpage de l'espace maritime en fonction des zones de pêches traditionnelles. Cette information a été collectée à la fois dans le cadre des enquêtes réalisées dans les différents ports de pêche (au niveau des quais) et au niveau des cafés fréquentés par des pêcheurs à la retraite. Une cinquantaine de cartes exploitables ont ainsi été réalisées. L'information a ensuite été numérisée et intégrée à un système d'information géographique (SIG).

6 Les autres types de savoirs collectés proviennent d'une enquête par questionnaire réalisée en 2013/2014 auprès de pêcheurs qui ont accepté de nous transmettre certains aspects dudit métier de pêcheur artisanal car ne voyant en nous aucune menace de concurrence vis-à-vis de l'accès à la ressource. Ces enquêtes ont été réalisées dans le cadre du programme de recherche GOUVAMP[8] auprès d'un groupe de 90 capitaines de bateaux de pêche au niveau des ports de la baie de Monastir en Tunisie. Elles ont particulièrement ciblé la pêche artisanale qui est la plus directement affectée par l'aménagement de l'AMP aux îles Kuriat. L'échantillon opérant à partir des différents ports de la baie de Monastir a été sélectionné sur une base raisonnée, en fonction de la disponibilité des *raïs* ou patrons de pêche, afin de viser une représentation de 10 % des unités par port. Cette technique d'échantillonnage s'apparente à la « méthode des quotas » (Ferraris, 2001) qui implique que la population statistique, les unités de pêche de la flottille monastirienne, est stratifiée selon deux critères : géographique (port) et type réglementaire de la pêche exercée (chalutier, pêche aux feux ou sardinier et pêche côtière) ; le total des bateaux par strate (combinaison port et type réglementaire de pêche) arrive à représenter l'ensemble de la flotte côtière active, estimée à 936 embarcations selon les statistiques de pêche de la période 2013-2014.

Approches et méthode de distinction des savoirs locaux : les itinéraires du géographe

7 Associés à une approche géographique qui a mobilisé des outils comme la cartographie et l'étude des rapports des usagers à l'espace halieutique, trois autres approches viennent enrichir notre tentative de territorialiser les savoirs locaux. Les approches historique, ethnologique et sociologique nous ont guidés afin d'identifier les savoirs, de les différencier selon leurs rapports à l'activité de pêche, au temps et à l'espace et plus généralement à la construction sociale du territoire de la baie. Ainsi, appréhender les multiples rapports entre les savoirs locaux et l'espace halieutique a nécessité une intégration de ces approches à une grille de lecture géographique. En nous basant sur les travaux d'historiens comme Bélkahla (1998 ; 2003) qui a traité de la sociologie des pêcheurs du sahel tunisien ou de prospecteurs français comme De Fages et Ponzevera (1903) ayant étudié le secteur de la pêche au début du 20ème siècle, notre quête des savoirs locaux à travers diverses temporalités nous a permis de faire de ce concept un élément focalisateur et permis de distinguer les rapports à l'espace à travers ce prisme (Barthélémy, 2005). À cet égard, l'apport de notre approche géographique se traduit par sa capacité à transcender l'objet, les savoirs locaux en l'occurrence, en insistant sur les logiques spatio-temporelles au moyen de l'étude au temps présent des groupes sociaux concernés et des éléments participant au processus de construction et d'appropriation de l'espace. Entre continuités et ruptures, l'appropriation de l'espace (marin dans notre cas) constitue alors la résultante de notre tentative de « scientisation » des savoirs locaux (Cormier-Salem et de Robert, 2013 ; Arun, 2002) car elle constitue l'enjeu primaire entre les acteurs-usagers de l'espace marin et l'État-gestionnaire et c'est vers cette question précise que se destine notre analyse des perspectives du premier projet d'AMP en Tunisie.

8 Ainsi, selon l'espace étudié, la notion d'autochtonie sous-jacente aux savoirs locaux fait que c'est le territoire d'étude en lui-même ainsi que la compréhension des usages en son sein qui permettent une lecture typologique de ces savoirs. Dans le cas des espaces marins et de l'activité de pêche, plusieurs recherches (Chlous-Ducharme, 2005 ; Silvano et Begossi, 2005 ; Cormier-Salem & Roussel, 2002) distinguent entre autres l'analyse des savoirs (connaissances), du savoir-être (comportements) et du savoir-faire (techniques) mis en œuvre. Cela permet de catégoriser des usages et informe sur les systèmes de valeurs et les relations à la nature. Trois catégories de savoirs peuvent alors être distinguées à partir de ces pans d'analyse.

9 La première catégorie concerne les savoirs naturalistes qui sont liés à la relation des hommes avec le milieu naturel (espèces et écosystèmes). Cette notion de savoirs naturalistes locaux a d'abord été appréhendée en tant qu'outil au sein des processus de gestion de la biodiversité. Puis l'apport de la recherche en sciences humaines et sociales a fait en sorte que d'outils, ces savoirs soient devenus un objet de patrimoine (Berkes, 1999), puis devenus plus récemment une base de légitimation des usages au sein de la nouvelle « political ecology » (De la Croix et Mitroi, 2020). La seconde catégorie concerne les savoirs dits cognitifs et se traduit par la capacité des populations autochtones à se repérer au sein d'un espace grâce aux lieux-dits. Cela est d'autant important au sein des milieux marins où la connaissance de la nature des fonds est déterminante dans le ciblage des espèces et au-delà, vers une appropriation culturelle de l'espace-ressource (Houde, 2007). La troisième catégorie se rapporte au savoir-faire traditionnel au sein des techniques de prélèvement de la biomasse, se partageant

conceptuellement entre le savoir-faire, sa transmission et le respect des traditions comme socle à la communautarisation de la mer en tant que « bien commun » (Ostrom, 2010).

Savoirs naturalistes et rapports à l'environnement

10 La première catégorie traduit une connaissance assez fine des pêcheurs de l'environnement marin. En effet, selon les *cheikh*s des pêcheurs monastiriens, le principal pourvoyeur de la richesse halieutique sont les îles Kuriat pour les espèces sédentaires et le Golfe de Gabès situé au sud de la baie de Monastir pour les espèces migratrices. Cela est dû au fait que c'est vers cette zone que les poissons migrent et entrent en Méditerranée car elle en représente la principale zone de frayage avec le Golfe de Syrte en Libye. Les pêcheurs distinguent à ce titre les poissons selon deux catégories : une première qui concerne le poisson bleu (sardines, allache, etc.) dit migrant et venant du nord ou *smaoui/jebli*[9], la seconde catégorie concerne le poisson blanc (muge et spare) dit sédentaire et venant du sud ou *kébli*[10]. Les pêcheurs savent aussi que les poissons fraient en trois jours, ces derniers ne fraient que lorsqu'ils sont fertiles ; les plus expérimentés des pêcheurs connaissent à la fois les périodes et les aires de frayage. Le poisson, en début de cycle est très prisé, car il a un goût unique contrairement à celui en fin de cycle. Certains préfèrent par exemple la femelle du muge pour ses œufs et ils tâteront son ventre pour la reconnaître tandis que d'autres pêcheurs préféreront le mâle car plus savoureux, plus fort et lui prêtant des vertus aphrodisiaques ainsi que des effets améliorant l'intelligence.

11 Les pêcheurs de la baie de Monastir peuvent aussi prévoir la direction du vent par le biais des déplacements des oiseaux de mer ; ainsi, s'ils aperçoivent un groupe de goélands volant en formation en direction de Mahdia alors c'est de ce côté que le vent soufflera. Certains pêcheurs arrivent à anticiper les trajectoires des espèces de poissons migrateurs (coryphènes, anchois, etc.) grâce à la direction du vent et au vol stationnaire des goélands railleurs faisant leur halte aux îles Kuriat.

12 Pour distinguer la direction de plusieurs vents en même temps, les pêcheurs les plus expérimentés utilisent une feuille de papier qu'ils jettent ou encore un peu de sable ; certains pêcheurs peuvent même distinguer les différents vents grâce à leur sens de l'odorat. La connaissance des vents est une qualité primordiale pour tout capitaine car elle permet de naviguer en réduisant la consommation de carburant et de se prémunir des risques liés à une sortie non rentabilisée pour cause de mauvaises conditions météorologiques.

Savoirs cognitifs et appropriation représentative de l'espace marin

13 Pour ce qui est de la capacité à se localiser en mer, les pêcheurs se dirigent par rapport à la position du soleil de jour et par rapport à la position de l'Étoile polaire la nuit. Ils utilisent aussi la nature et la position de la flore marine pour distinguer un endroit par rapport à un autre. Chaque *raïs*[11] possède son *nichan*[12] ou endroit de pêche principal qu'ils marquent selon leurs propres repères. Les pêcheurs de la baie de Monastir s'aident pour se localiser en mer des rochers marins importants, des épaves d'avions datant de la Seconde Guerre mondiale ou encore des épaves de navires. Ils ont leur propre carte, avec des appellations locales pour se localiser mieux en mer et pour pouvoir se communiquer l'information spatiale entre eux (Figure 2). Les noms des

zones de pêche et leurs localisations, en tant que savoir, font partie d'un patrimoine local qui est transmis soit de père en fils, soit entre propriétaires et/ou capitaines des barques. Tout au long de l'histoire de la baie, ces zones se sont muées en lieux dits avec leurs symboliques, leurs histoires et à la signification de chaque nom de zone (Figure 3). Il s'agit là d'un précieux savoir[13] que nous avons mis longtemps à récolter en recoupant les indications de plusieurs capitaines issus des cinq ports de la baie.

Figure 3. Le découpage de l'espace halieutique par les pêcheurs monastiriens

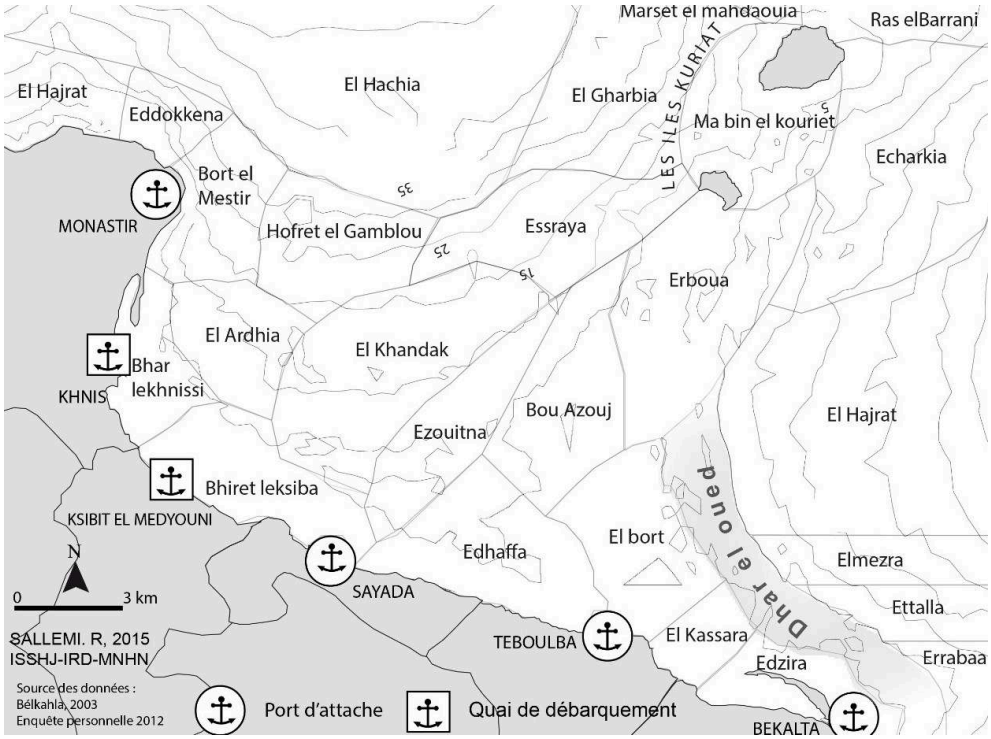

14 Ce savoir naturaliste, restreint à une catégorie socio-professionnelle bien déterminée et partageant une origine géographique relativement commune (les villes de Téboulba et Sayada), permet d'autant plus une appropriation de l'espace marin car il s'agit d'une mer difficilement navigable pour ceux qui ne la « connaissent » pas. Dans son analyse géoculturelle des lieux, Bonnemaison (1981) décrit à ce titre cette appropriation comme une relation symbiotique entre la culture d'un groupe social, dont celle relative savoirs vernaculaires, et l'espace. La toponymie des zones de pêche obéit, dans le cas de la baie de Monastir, à plusieurs critères et peut porter en elle plusieurs significations. Ces dernières peuvent indiquer :

- la nature des fonds marins : la profondeur, la présence de rochers, de bancs de sable, d'une fosse, ... ;
- la nature de la faune et de la flore marine : espèces présentes, présence d'herbiers de posidonies, ... ;
- la fonction : abri, passage, zone de frayage, ... ;
- la position par rapport à une ville, à un village, et plus généralement à un repère géographique ;
- l'historique de l'usage ou les droits d'accès par un ou un groupe d'individus.

15 L'interaction de ces éléments propres à l'environnement marin a fait naître chez le pêcheur tout un système d'intuitions et de perceptions afin de faire face au territoire

mouvant et imprévu qu'est la mer. Ces compétences se révèlent et dès lors, on peut saisir pleinement leur importance quand les pêcheurs les combinent aux techniques de pêche.

Tableau 1. Les différentes zones de pêche de la baie de Monastir et leurs significations

Nom du lieu-dit en arabe	**Traduction littérale**	**Description**
El Hajrat	Les pierres	zone rocheuse
Eddokkena	Le grenier (partie de la maison)	zone protégée servant d'abri pour les embarcations endommagées
Bort el Mestir	Le port de Monastir	zone du port de Monastir
Hofrét El Gamblou	La fosse aux crevettes	zone profonde (fosse) de reproduction des crevettes
Djebel Hallouf	La montagne du cochon	zone de hauts fonds caractérisés par la présence importante de l'espèce *Baliste capriscus* ou cochon de mer
Djebel Dhriaa	La montagne des algues	banc ou zone de hauts fonds rocheux caractérisés par la présence d'importants herbiers de posidonies
El Ardhia	La large bande	zone présentant eu d'herbier de posidonies ou de rochers
Bhar Lékhnissi	La mer de l'habitant de Khnis	zone en face de la ville de Khnis
Bhiret Lékssiba	Le lac de Ksibet El Madyouni	zone en face de la ville de Ksibet El Madyouni
El Khandak	La tranchée	passage assez profond emprunté par les pêcheurs à travers des hauts fonds
Ezouitna	Le petit olivier	zone où la mer est de couleur vert-olive
Edhaffa	La côte	zone longeant la côte entre Sayada et Téboulba
El Bort	Le Port,	zone en face du port de Téboulba
El Kassara	Le raccourci	zone permettant d'accéder au large via la flèche de sable
Edzira	l'Ile	la flèche de sable
Dhar El Oued	Le dos de la rivière	zone entourant la flèche de sable servant de passage à travers les hauts fonds
Bou Azouj	Bou Azouj	zone nommée d'après un ancien (années 1950) pêcheur de Sayada qui y pêchait régulièrement

El Hachia	La bordure	zone séparant la mer littorale de la haute mer
Essraya	Le petit passage	zone de passage étroite vers le large située dans le prolongement d'El Khandak (la tranchée)
Erboua	La petite colline	zone de bancs de sable
El Mezra	La ferme	zone riche en herbiers de posidonie
Ettalla	La colline	zone comportant un banc de sable de surface importante
Errabaa	La prairie	zone de frayage des poissons
El Hjirat	Les petites pierres	zones de petits rochers émergents de la surface
El Gharbia	La zone ouest	zone à l'ouest des îles Kuriat
Echarkia	La zone est	zone à l'est des îles Kuriat
Marset El Mahdaouia	La halte des mahdouas	zone réputée pour servir de halte pour les pêcheurs venant de Mahdia
Ma Bin El Kouriét	L'entre-deux Kuriat	zone située entre la petite et la grande Kuriat
Ras El Barrani	Le cap du vent nord-est	zone en face du cap nord-est de la grande kuriat, le vent du nord-est étant désigné par « barrani »

Source des données : Enquête R. Sallemi / Septembre 2012 – Programme Gouv-AMP (IRD Tunis).

Bouleversement des savoirs techniques et désappropriation de l'espace halieutique : réglementation versus « commons »

16 La mer du Sahel tunisien était historiquement reconnue comme très poissonneuse même au niveau des plages au point que certains pêchaient avec une *malya* ou *khalléla* (habit traditionnel des femmes monastiriennes). Les techniques utilisées par les premiers pêcheurs au XVIe et au XVIIe siècle se sont maintenues même avec les nouvelles méthodes apparues plus tard. Ainsi, jusqu'aux années 1960, on retrouvait sur les plages les petits pêcheurs utilisant la *Tarraha (épervier)*, *Eddrina (nasse en osier)*, *Echrafis (pêcherie fixe en branches de palmiers), El Karour (jarres en filières pour la pêche au poulpe)* et les filets fixes (Bélkahla, 2003). Sans s'attarder sur les aspects matériels des techniques traditionnelles monastiriennes, nous nous focaliserons principalement sur la technique d'*El Karour* ou gargoulettes (De Fages et Ponzevera, 1903) tant elle nous renseigne sur la capacité des pêcheurs monastiriens à faire intervenir des savoirs locaux de natures différentes afin de maximiser la durabilité d'une technique de pêche.

Figure 4. Les gargoulettes ou Karours dans le port de Téboulba.

Image 10067F78000036F600002486E2B20F6A6426EB29.emf

17 La technique du *Karour* cible exclusivement le poulpe (*Octopus vulgaris*). Traditionnellement, chaque famille possédait sa propre portion de mer où elle jetait ses jarres. Cette possession était transmise à toute la famille ; chaque membre, moyennant une contribution de jarres ou *Karours*, avait le droit d'en remonter afin de vendre les poulpes directement au marché tandis que le gros de la production était séché puis vendu et les bénéfices étaient répartis entre tous les membres. La réglementation a ainsi complètement aboli ce système dans le sens où elle marque le passage du principe de « *res communi* » ou « bien commun » vers celui de « bien public ». En effet, les gargoulettes ainsi que l'espace d'entreposage représentent dans notre cas les *commons*, ce sont des biens transpropriatifs mais uniquement au sein des grandes familles de pêcheurs monastiriens. L'accès aux gargoulettes est ainsi régi par des normes limitant l'exploitation de l'espace marin par des étrangers à la baie pour ce type de pêche. Il est important de noter que c'est la conscience des pêcheurs monastiriens des avantages de la configuration de la baie, de la bathymétrie et de la faiblesse des courants qui a fait que la pêche à la gargoulette se développe et que les normes décrites plus haut existent à la fois pour marquer l'espace mais également pour préserver la ressource que constitue le poulpe face à d'éventuelles pratiques prédatrices. Ainsi, lorsque le poulpe entre dans la gargoulette pour y trouver refuge et croitre, le pêcheur-possesseur de la gargoulette attend que le poulpe ait une taille suffisamment grande et arrive à maturité pour qu'il le capture étant donné que personne d'autre que lui n'a accès à cette ressource.

18 La nouvelle réglementation de 1981 implique alors que les eaux peu profondes de la baie appartiennent au domaine public maritime[14] (ou sphère publique) dont l'usage est régi par la loi en tant que bien public et que tous les usagers sont soumis à cette loi. Le but de cette nouvelle réglementation fut alors de mettre en place une protection juridique contre une appropriation foncière de l'espace marin par des particuliers. De plus, la ressource halieutique que constitue le poulpe est considérée comme *res nullius*

et appartient donc au premier qui la pêche (Féral, 2001). Il est à noter également que l'origine de cette réglementation sont des recherches scientifiques (Ben Mustapha et Hattour, 1992 ; Missaoui et al., 1991) montrant que la pratique de la pêche à la gargoulette avec des jarres demeurant au fond de l'eau toute l'année était nuisible à la circulation des courants marins et à la qualité des herbiers de posidonies dans les zones peu profondes. L'État a donc limité cette pêche du 15 octobre au 15 mai[15]. Les pêcheurs avaient obligation de retirer toutes leurs jarres. Cette mesure a ainsi contribué à déposséder les familles de leurs espaces en enlevant l'élément d'ancrage et de marquage qu'est la jarre. Une des conséquences est que les pêcheurs remontent depuis la nouvelle réglementation des jarres qui ne leur appartiennent pas, ce qui était considéré comme une grave entorse aux coutumes locales et qui ne l'est plus actuellement. Il apparait également que cette réglementation a eu dans un premier temps l'effet inverse que celui escompté. En effet, au moment où la réglementation donnant le libre accès à la ressource a remplacé les normes traditionnelles d'usage, les pêcheurs ont commencé à surexploiter la ressource en n'attendant pas la maturité des poulpes pour les extraire des gargoulettes. Cela a forcé alors les pouvoirs publics à rattraper cette situation par une réglementation complémentaire fixant la taille des prises[16]. Cet exemple montre ainsi que lorsque la réglementation ne prend pas en considération les savoirs locaux et les traditions d'usage, elle peut devenir à la fois une cause et une conséquence de la surexploitation.

L'adaptabilité du savoir-faire étranger non durable aux savoirs locaux : aux origines de la segmentation de la communauté des pêcheurs monastiriens

19 Selon De Fages et Ponzevera (1903), l'immigration des Européens en Tunisie a atteint son apogée à la première moitié du XIXe siècle. Une majorité des migrants provenait des îles méditerranéennes, à savoir : Pantelleria, Favignana, Sicile, Lampeduse et Malte, ainsi que des ports méditerranéens de Gènes et de Marseille à cause du chômage et de la misère existante. Les Maltais représentaient la plus grande communauté, mais à partir de la fin 1870 les Italiens les ont devancés en de nombre. Certains des anciens pêcheurs de Téboulba et de Monastir ont travaillé avec les Italiens à Sousse et à Mahdia pour s'assurer d'un revenu raisonnable, car malgré l'abondance du poisson, les villes de la baie de Monastir n'en restaient pas moins un petit débouché. Les pêcheurs de ces deux villes ont adopté de nouvelles méthodes de travail que ce soit en travaillant avec eux sur les chalutiers et leurs unités de pêche aux feux à Mahdia et à Sousse ou grâce aux contacts au niveau des madragues des îles Kuriat, de Monastir et autres ou encore en les observant dans les ports.

Figure 5. L'engin de pêche "El Kice".

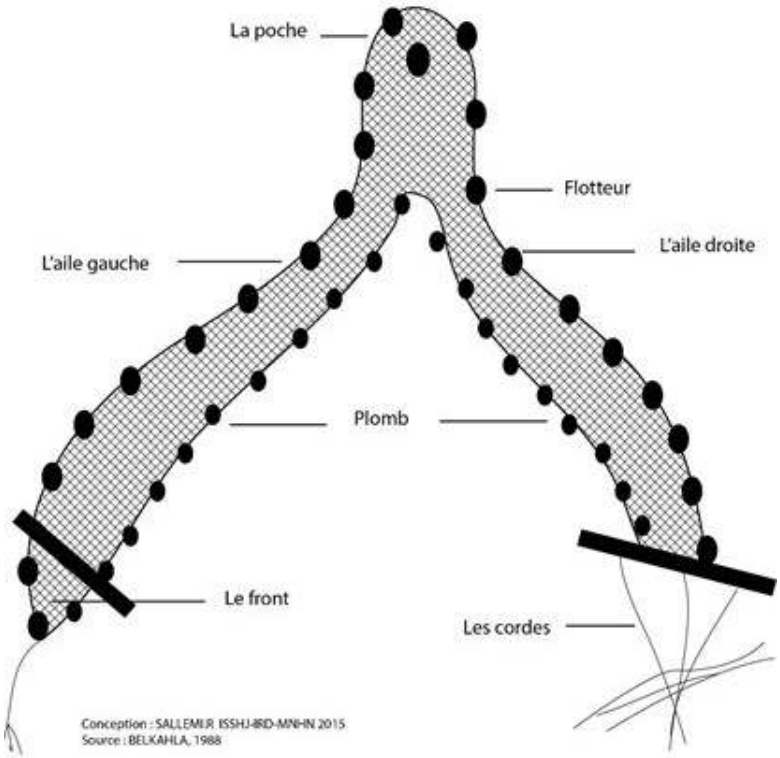

20 La technique du *kice* date du début du XX[e] siècle et est apparue dans le village de Sayada. Elle constitue le résultat de la combinaison d'une technique de pêche italienne à savoir les grands arts trainants[17] avec une connaissance assez fine des fonds marins, de la bathymétrie et de la nature des fonds. Ces savoirs naturalistes furent à leur tour combinés à une connaissance des trajectoires et des saisons des espèces migratrices (scombridés et pélamides) passant près du littoral de la baie de Monastir. L'engin (Figure 5) consiste en de grands filets (500 mètres à 1 km) à petites mailles (afin de cibler un maximum de poissons). Elle comporte deux « ailes » pour la traction, un *jérab* ou sac maillant au milieu. Ainsi, lorsque le poisson remarque le *sadr* (front) et son ombre, il prend peur et se dirige au fond du dispositif et se retrouve piégé dans le sac. Au début, ce sont les marins qui s'occupaient de la traction mais avec l'apparition des premières barques motorisées, la zone de pêche qui se limitait au proche littoral concerne maintenant des zones plus en avant dans la baie. Les barques motorisées se chargeaient toutefois d'une partie du trajet jusqu'à l'arrivée dans les hauts fonds et les marins prenaient le relais. Dans les périodes de la « *prisa* », le poisson constitué d'espèces migratrices s'approchait du littoral cherchant la chaleur des eaux et le plancton et le *kice* pouvait être manié par près de 200 marins.

21 La connaissance des fonds marins et les techniques de prévision des vents deviennent ainsi une condition primordiale pour pouvoir utiliser cet engin de pêche. Étant donné que dans sa version la plus imposante, le *kice* exigeait un investissement assez important en matière de mobilisation de barques et de main d'œuvre, chaque sortie devait se faire dans des conditions optimales et selon une trajectoire spatiale bien définie. Cette dernière devait alors couvrir les zones les plus lointaines du littoral, les moins profondes par la localisation des bancs et ayant des fonds autres que rocheux pour éviter les blessures pour les marins manœuvrant l'engin.

22 Selon Bélkahla (1988), les patriarches des familles de pêcheurs téboulbiens Nakbi et Nouira se sont associés au début des années 1920 pour constituer un grand *kice* commun, le premier du genre manœuvré par 30 marins et 5 barques. Cette alliance perdura seulement le temps que les gains d'exploitation ne permirent à chacun d'acquérir leur propre engin qui devint une propriété et une étiquette sociale de chaque clan. Cette technique, devenue entretemps un « bien commun », permit alors à ces clans d'accumuler un capital financier et social non négligeable en faisant évoluer cette technique vers une sorte de pêche en tandem ou pêche aux bœufs. Les deux clans cités plus haut, du fait qu'ils offraient le plein emploi aux hommes de la ville de Téboulba et des villes voisines, accumulaient une certaine notoriété qui prenait de l'importance parallèlement à la multiplication du nombre d'engins par clan. En outre, en offrant un travail presque constant et stable, de nombreux pêcheurs furent découragés de constituer des coalitions et de posséder leur propre engin sans parler du fait que les associations entre pêcheurs de familles différentes ne perdurèrent guère. Ainsi, au début des années 1980 lorsque cette technique fut interdite par les autorités[18] à cause de ses effets nuisibles sur l'écosystème marin, les grandes familles possédant cet engin ont pu acquérir des chalutiers et des sardiniers et être parmi les plus grands pêcheurs à l'échelle nationale (le port de Téboulba est le troisième en termes de production à l'échelle nationale). Plus récemment encore, ces derniers se sont tournés vers l'aquaculture en pleine mer consacrant ainsi une appropriation physique de l'espace halieutique par rapport à ce qui était auparavant une appropriation culturelle vis-à-vis d'un espace de représentation.

Des clans dominants et leur évolution : les producteurs aquacoles et la réappropriation de l'espace halieutique

23 Ainsi, la communauté des pêcheurs monastirien s'est retrouvée au fil de l'histoire segmentée entre les grandes familles qui ont réussi à s'affranchir des techniques ancestrales et les petits pêcheurs côtiers qui continuent à ce jour d'en dépendre. De même, cette segmentation se projette au sein de l'espace halieutique de la baie qui s'en retrouve compartimenté et partagé non sans conflits entre des usagers marins aujourd'hui dont les représentations sont parfois divergentes. L'apparition des producteurs aquacoles comme une évolution des clans de pêcheurs dominants conforte un schéma hiérarchique au sein duquel certains savoirs locaux demeurent toujours d'actualité lorsqu'il s'agit d'exploiter la mer. La baie de Monastir regroupe à elle seule la moitié des projets au niveau de la Tunisie. Cette importante concentration de sites est principalement due à l'attrait financier que représente cette activité, à la présence de capitaux locaux et régionaux prêts à y investir et par l'encouragement de l'État au moyen d'une fiscalité avantageuse. La présence d'infrastructures portuaires suffisamment grandes pour le montage des cages et des filets ainsi que les faibles courants du large ont grandement joué dans la polarisation de ce type de projet.

Figure 6. Appropriation de l'espace marin par les producteurs aquacoles dans la baie de Monastir.

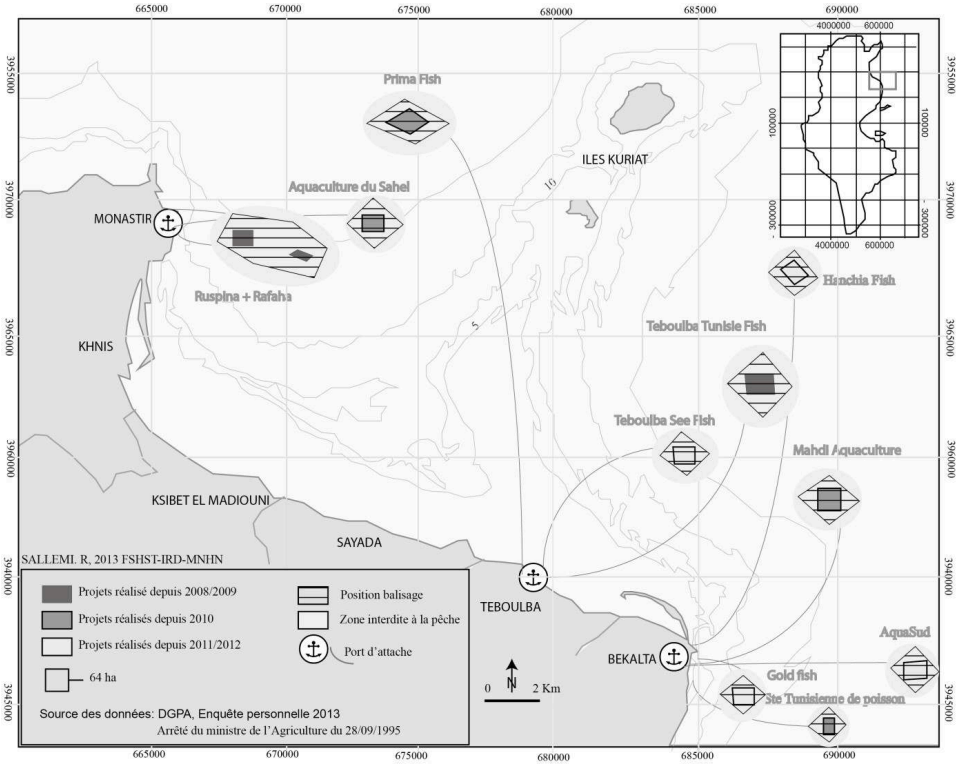

24 Les grands clans familiaux de pêcheurs ayant investi dans ce secteur grâce notamment à leurs ressources financières importantes, n'ont pas choisi fortuitement la position des cages. En effet, ce choix fut en grande partie induit par une connaissance fine de la bathymétrie et de la courantologie en visant les zones les plus profondes mais également les plus proches du littoral ainsi que de la trajectoire des courants marins pour une bonne circulation de l'eau à l'intérieur des cages. Ainsi, contrairement aux autres producteurs aquacoles n'ayant pas une « ascendance halieutique », les clans familiaux de Nakbi et de Nouira ont installé leurs cages (Figure 7) dans la zone de « *hofrét el gamblou* » (Figure 3) ou fosse aux crevettes qui comme son nom vernaculaire l'indique, est à la fois l'endroit le plus profond et le plus proche de la côte.

25 Cette imbrication de l'aquaculture avec les savoirs locaux, en somme assez singulière, est due au fait que les producteurs aquacoles de la baie de Monastir sont en général issus de familles de pêcheurs originaires de la baie elle-même ou de la région du Sahel tunisien. L'ancrage territorial des activités économiques en général (industrie, tourisme...) et de l'aquaculture en particulier est donc très significatif. En effet, les plus grands producteurs sont issus des clans de pêcheurs renommés comme celui des Nakbi et des Nouira. La famille Nakbi à titre d'exemple, est une vieille famille de pêcheurs originaires de Téboulba. Elle possède deux branches, l'une demeure exclusivement spécialisée dans la pêche et exploite une flottille de gros tonnage (chalutiers, sardiniers et palangriers de haute mer). La seconde branche, dont le poids économique est plus important, gère deux projets d'aquaculture, les plus anciens, avec un investissement initial de près de 21,5 millions de dinars (10 millions d'euros). L'aquaculture représente une activité récente pour cette famille patriarcale de pêcheurs qui possède un groupe de cinq entreprises dont quatre sont étroitement liées à l'activité de pêche : SYNTHEFIL (fabrication de fils synthétique et retordage), SOTUFILD (tissage des filets de pêche et

cordage), SOTUFEP (fabrication de flotteurs), la SEMET (équipement des bateaux) et SOTUPAP (alimentation de poissons d'élevage). Le groupe Nakbi a aussi diversifié ses activités dans une briqueterie et une usine de textile. Le poids économique de ce groupe et donc de cette famille lui a accordé une influence notable tant au niveau de la baie de Monastir qu'au niveau de la région du Sahel tunisien. D'autres producteurs aquacoles issus de grandes familles de pêcheurs possédaient déjà des usines de congélation, des fabriques de glace ou étaient des importateurs de matériel frigorifique. Par ailleurs, certains grands hôteliers monastiriens se sont associés à ces grands groupes dans l'aquaculture pour alimenter d'abord leurs activités de restauration et d'hôtellerie mais aussi dans l'exportation des produits de l'aquaculture poussés par une mauvaise conjoncture en matière de tourisme. De ce fait, l'aquaculture constitue alors une évolution économique du système halieutique (Rey et al., 1997) pour des acteurs dominants le « système politico-administratif local » (Gaudin, 1995) et bénéficiant de ce fait d'une large marge d'usage de l'espace marin que les pêcheurs et les acteurs du tourisme ne possèdent pas.

26 Outre la pratique de la sous-estimation volontaire de leur production afin d'avoir l'autorisation d'installer encore plus de cages, les producteurs aquacoles dont les installations sont mitoyennes ont trouvé une méthode d'agrandir encore plus l'emprise spatiale de leurs cages en joignant leurs balises de signalisation. La raison officielle à cette manœuvre est que l'espace interstitiel entre les deux projets n'est pas suffisamment large pour la navigation qui représenterait alors un risque quant à la sécurité de leurs installations. La logique derrière ces dispositifs d'appropriation de l'espace maritime est toute autre. En effet, l'État considère les cages d'aquaculture comme des pêcheries fixes au regard de la loi, or cette dernière stipule qu'il est interdit de pêcher à moins de 500 mètres de toute pêcherie fixe. Selon cette logique, cette zone tampon appartiendrait *de facto* aux producteurs aquacoles. L'enjeu est ici de taille car les mulets et les daurades élevées dans les cages attirent de nombreuses autres espèces sauvages et cet espace tampon devient alors très riche en ressources halieutiques par rapport au reste de la baie. Les producteurs aquacoles, qui n'ont pas pour autant abandonné leur tradition de pêcheurs, arment alors leurs propres flottilles pour exploiter ces espaces devenus très rentables et se retrouvent avec une portion de mer devenue ainsi leur possession exclusive. Cela a créé de vives tensions et une grande rancœur de la part des pêcheurs locaux vis-à-vis des producteurs aquacoles. En effet, dans l'imaginaire marin monastirien, l'exploitation de la mer et particulièrement de la haute mer est intimement liée au divin (Bélkahla, 2003) de par son instabilité et la variabilité d'accès à la ressource. Interdire l'accès à une ressource certaine aux pêcheurs devient alors un acte presque blasphématoire d'autant que leur conception de l'immuabilité des stocks n'est plus d'actualité face au constat quotidien des pêcheurs de la diminution des prises. Ainsi, le terme de « *kattaa resk rabbi* » que l'on pourrait traduire par « détourneur des bienfaits de dieu » est la principale insulte que l'on entend chez les pêcheurs monastiriens proférée vis-à-vis des producteurs aquacoles.

Des représentations nuancées et des niveaux d'acceptabilité variables vis-à-vis du projet d'AMP aux îles Kuriat

27 S'agissant du premier projet d'AMP en Tunisie, l'action de l'État tunisien tant en matière de législation que dans son application n'émanait pas des structures locales (théoriquement relais des revendications locales) mais plutôt de ses structures

centrales (APAL[19]) (Sallemi, 2018). Ces dernières, se justifiant d'une vision plus globale des impératifs de protection de la biodiversité et de leur proximité avec les bailleurs et ONG internationales, établissent les normes d'accès et les règles d'usages de l'espace et entretiennent par rapport à ces prérogatives une relation de transversalité quasi exclusive avec les gouvernements urbains régionaux[20].

28 À l'instar de ce qui se produit dans de nombreux pays en voie de développement, la notion de gouvernance environnementale est ainsi supplantée par celle de gouvernance territoriale (Dahou, 2018) qui s'apparente en Tunisie à un dispositif politico-institutionnel de « sommet central à sommet régional ». Ce dispositif ne comporte pas de mécanismes participatifs pour les populations locales qui développeront alors des mécanismes propres selon leur niveau d'introduction auprès du pouvoir régional et d'influence sur celui-ci. Les niveaux d'appropriation, les traditions d'usage et plus largement les aspects socio-culturels locaux sont occultés par des considérations nationales. En contradiction avec l'article 8J de la convention sur la diversité biologique de 1992, l'État tunisien ne reconnait pas les savoirs locaux et les traditions d'usage comme faisant partie intégrante des objectifs de la conservation qui n'incluent que les espèces endémiques et protégées.

29 Nous retrouvons dès lors deux grandes positions divergentes des usagers locaux quant au projet d'AMP aux îles Kuriat et aux inévitables recompositions territoriales induites par ce dernier. Tout d'abord, les grandes familles de pêcheurs et les producteurs aquacoles, de par leur position sociale et financière, apparaissent comme ceux qui s'opposent le plus au projet d'AMP. En effet, grâce à leur affiliation à l'ex-parti au pouvoir avant la révolution et/ou aux sections syndicales locales de l'UTAP (Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche), ces derniers s'opposent à tout projet qui pourrait soit contraindre à ne plus pêcher aux alentours des îles Kuriat pour les chalutiers/senneurs et les grandes embarcations de la pêche côtière (palangres de fond et filets trémail), soit attirer l'attention des organisations internationales et de la société civile sur la zone de production aquacole toute proche, marquée par des pratiques d'exploitation illégales et nuisibles aux écosystèmes marins (Sallemi, 2014).

30 Il est à signaler que la loi n° 2009-49 du 20 juillet 2009, relative aux aires marines et côtières protégées, est demeurée » lettre morte ». En effet, il était ainsi prévu de développer une réglementation d'application sur la création d'une aire marine protégée au niveau des îles Kuriat avec un zonage précis et qui devait être adoptée en 2010 puis en 2014. Toutefois, cet important retard dans la promulgation des décrets d'application de ladite loi était dû, selon les porteurs du projet affiliés à des associations environnementales locales, aux pressions exercées à la fois sur le gouverneur et sur le ministère en charge du projet par certains producteurs aquacoles avec l'appui des opérateurs touristiques étant donné que la visite des îles constitue une « attraction phare » et une alternative de diversification du produit touristique local basé essentiellement sur l'aspect balnéaire. En outre, les entretiens avec les propriétaires de clubs de plongée et de plaisance de Monastir ont révélé que l'un des proches de l'ancien pouvoir politique d'avant la révolution de 2011 et producteur aquacole, envisageait d'avoir le monopole sur les déplacements touristiques vers les îles Kuriat. Il formait pour ainsi dire le centre de la coalition entre producteurs aquacoles, grands pêcheurs et opérateurs touristiques qui avaient pour but de bloquer les décrets d'application de la loi-cadre sur les AMP étant donné que les plans de gestion et de zonage étaient d'ores

et déjà fixés « sous la supervision » d'ONG internationales (CAR/ASP[21], initiative PIM, etc.).

31 Ces acteurs locaux (syndicat et grands pêcheurs/producteurs aquacoles) possèdent un accès à l'information et sont bien introduits au niveau central, permettant une mobilisation silencieuse mais effective, grâce notamment à des députés régionaux et des représentants corporatistes. Cela leur permet alors d'influer sur le processus décisionnel « central » à partir de l'échelon régional en s'affichant aux yeux des populations locales comme le rempart contre le « lobbyisme environnemental » des instances internationales qui sont à l'origine du projet[22]. Cette situation témoigne des enjeux financiers importants qui caractérisent la zone et l'exploitation halieutique. Ainsi, si pour les acteurs majeurs opposés au projet d'AMP, le projet revêt l'apparence d'une « ingérence écologique » des occidentaux (Rossi et Bertrand, 2001) ou d'un « néo-colonialisme vert » (Hufty et al., 1995), il représente pour les pêcheurs locaux le mode de gouvernance classique de l'État tunisien marqué par cette transversalité d'action qui occulte et ignore leurs revendications vis-à-vis du projet d'AMP.

32 Ainsi, chez les pêcheurs monastiriens, le projet d'AMP rencontre une opposition de près de 52 % des pêcheurs enquêtés en 2013 et 2014 contre 38 % favorables et 10 % s'estimant non concernés (chalutiers et sardiniers pêchant dans les eaux internationales) (Sallemi, 2014). Toutefois, l'établissement d'une AMP aux îles Kuriat rencontre un accueil unanimement favorable chez les petits pêcheurs[23] (barques côtières non motorisées et faiblement motorisées) qui, conscients que la zone est le principal lieu de frayage de la baie, s'accordent sur les bénéfices qu'ils pourraient avoir si on y interdisait la pêche mais seulement si cette interdiction était appliquée à tous et sans passe-droit.

33 Leur soutien à l'instauration d'une AMP est particulièrement dû à leurs connaissances des schémas de reproduction des espèces et des trajectoires des espèces migratrices. En effet, outre la préservation de la richesse halieutique locale, le renouvellement des stocks aux îles Kuriat signifie le rapprochement des trajectoires des espèces migratrices du large vers le littoral de la baie due à l'effet réserve et leur garantit dans le futur une production importante. En outre, pour cette catégorie de pêcheurs qui demeure vulnérable, les îles Kuriat sont en soi un patrimoine qui se doit d'être sanctuarisé. Elles constituent un havre à la fois symbolique pour des pêcheurs historiquement dénigrés (Bélkahla, 2003) et une halte en cas de mauvaises conditions météorologiques. Ainsi, même si le projet d'AMP est censé restreindre encore davantage l'espace halieutique, les niveaux d'acceptabilité chez les petits pêcheurs demeurent les plus importants.

Conclusion

34 Il apparaît donc que les logiques de pouvoir et de contre-pouvoir, dans le cadre de la mise en place d'un projet d'AMP aux îles Kuriat en Tunisie, sont d'autant plus importantes que les enjeux dépassent dans de nombreux cas l'aspect économique formel. Les nœuds de savoirs (locaux) tendant en effet à être connectés à des nœuds de pouvoirs (Bouamrane et al., 2016), la mise en concordance de ces savoirs avec le progrès technique tout au long de la construction sociétale et territoriale de la baie revêt alors une importance presque décisive. En effet, ces derniers influent directement sur les hiérarchies locales grace aux ressources financières générées et à la capacité d'exploitation de l'espace halieutique. Les niveaux de résistance et d'acceptation du

projet d'AMP deviennent alors tributaires de négociations avec des acteurs dont le statut s'est construit à travers ces savoirs dans le cadre d'une appropriation de l'espace marin.

35 Par ailleurs, dans le cas des pêcheurs monastiriens, il y avait aussi une réelle volonté d'affirmation identitaire, au moyen des connaissances et des pratiques acquises auprès des Italiens, dans la société du début du 20ème siècle qui n'accordait à la pêche et aux pêcheurs que peu d'importance. Toutefois, si certaines catégories de pêcheurs ont abandonné l'usage de techniques de pêche traditionnelles, il n'en est rien de leur rapport avec le milieu naturel en continuant jusqu'à présent d'user des savoirs naturalistes qui leur permettent de « comprendre » la mer. Cette maitrise du milieu marin permet à certains usagers de surexploiter la ressource tandis qu'elle permet à d'autres de saisir les réels apports de l'AMP en tant qu'action servant au renouvellement des stocks halieutiques traduisant ainsi des niveaux d'acceptabilité très variables sur un même espace, assez réduit.

36 Ainsi, en Tunisie, ces logiques de résistances vis-à-vis des projets environnementaux suivent des chemins sinueux en matière de revendications sociales et politiques. Les revendications des usagers traditionnels des espaces à protéger tendent en effet à être occultées par celles des acteurs plus puissants même si ces revendications s'accorderaient avec des modèles de gestion véhiculés par les instances internationales auprès d'un cadre institutionnel tunisien changeant voire instable. L'absence à la fois d'une vision « sociale » claire dans le processus de conservation ainsi que d'une gouvernance environnementale participative constitue un handicap majeur au programme de mise en place des AMP. Cette question est d'autant plus primordiale que la contestation de la légitimité du politique en tant que porteur de projet en ce contexte post-révolutionnaire relègue l'approche localo-libérale prônée pour la gestion des ressources naturelles à une simple construction théorique plus qu'à un mode de gouvernance (Aubertin et al., 2008). D'un autre côté, une action non concertée de l'État cédant, par facilité opérationnelle, aux logiques sanctuaristes peut conduire à l'effet inverse et à la surexploitation de la ressource par des usagers défiants l'ordre établi. Ceci lance ainsi le débat sur la démocratisation de l'action publique en matière de législation environnementale en Tunisie d'autant plus que le projet d'AMP ne concerne pas uniquement les îles Kuriat mais de nombreux autres sites en Tunisie.

37 Ainsi, la gestion des AMP reflète ce double objectif, de conservation - naturelle et culturelle – et de développement durable (Cormier-Salem, 2006), dont l'atteinte suppose de complexes arbitrages au niveau local pour équilibrer les dynamiques sociales et naturelles. De ce fait, la protection des socio-écosystèmes nécessite à la fois des recherches issues des sciences naturelles et des analyses en termes de gouvernance (Bonnin et al., 2015). Les AMP ne sont plus aujourd'hui un simple enjeu écologique, mais sont considérées comme des territoires susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations jouxtantes ou situées au-delà de la zone protégée. Le maintien, l'amélioration du revenu des usagers et la perpétuation de leurs activités dans une perspective de développement local, sont désormais indissociables de la conservation des espèces endémiques et de la pérennité des ressources marines et côtières.

38 D'un point de vue théorique et par rapport à des AMP en tant qu'outils de conservation, les savoirs locaux ne constitueraient-ils donc pas une « porte d'entrée » pour la dimension sociale au sein des démarches de la conservation ? Peut-on considérer l'appropriation historique par les pêcheurs de l'espace marin et les techniques basées

sur les savoirs locaux comme un « alibi » justifiant un usage qui ne serait pas menacé par des limites d'accès à la ressource qui seraient figées ? Les travaux de Berkes (1991 ; 1999), de Yildiz (2013) ainsi que ceux de Cormier-Salem et Roussel (2002 ; 2005) tendent à confirmer ces cheminements théoriques par rapport à un zonage de l'espace basé sur une gradation des règles d'accès et d'usage. Ceci servirait à mieux identifier les « porteurs d'enjeux » (Dahou & Weigel, 2005) et laisserait une certaine marge à des négociations des droits d'usages plus ciblées entre les parties-prenantes. Ce type de protection graduelle reflète une modification progressive des perceptions des scientifiques et des gestionnaires vis-à-vis de l'élément social marquant ainsi un passage du dénigrement des usagers vers une logique plus intégrative.

BIBLIOGRAPHIE

Arun, A., 2002, Classification des savoirs autochtones : la dimension politique, *Revue internationale des sciences sociales,* 173, 3, pp. 325-336, DOI : 10.3917/riss.173.0325

Aubertin, C., F. Pinton et E. Rodary, 2008, Introduction : le développement durable, nouvel âge de la conservation, dans : Aubertin C. et C. Rodary (eds), *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD Editions, pp. 17-27.

Barthélémy, C., 2005, Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6, 1, Les savoirs locaux dans la gestion de l'environnement, DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.2997

Bélkahla, A., 1988, *Bahharét Tbolba : Attarikhya wa Arramziat wa Addinamyat [en arabe] Mémoire de C.A.R.,* Tunis, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.(FSHST), 80 p.

Bélkahla, A., 2003, *Bahharét assahil attounissi bayn attahmish wa faailyaat attakiid [en arabe],* Coll.Sociologie, Tome IX, Tunis, Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis (FSHST), 498 p.

Ben Mustapha, K. et A. Hattour, 1992, Les herbiers de posidonies du littoral tunisien, *Bulletin de l'INSTOP*, 2, pp. 1-42.

Berkes, F., 1999, *Sacred Ecology: Traditional Ecological Knowledge and Resource Management*, Philadelphia, Taylor & Francis, 209 p.

Berkes, F. et C. Folke, 2000, *Linking Social and Ecological Systems. Management Practices and Social Mechanisms for Building Resilience*, Cambridge, Cambridge University Press, 437 p.

Bonnemaison, J., 1981, Voyage autour du territoire, *L'Espace géographique*, 10, 4, pp. 249-262, [En ligne] URL : https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1981_num_10_4_3673#spgeo_0046-2497_1981_num_10_4_T1_0253_0000

Bonnin, M., P. Failler et R. Laë, 2015, Des AMP pour la résilience des écosystèmes (conclusion), dans : Bonnin, M., R. Laë et M.Behnassi (dir.), *Les aires marines protégées ouest-africaines : défis scientifiques et enjeux sociétaux*, Montpellier, IRD Éditions, pp. 197-209.

Bouamrane, M., M. Spierenburg, A. Agrawal, A. Boureima, M.-C. Cormier-Salem, M. Etienne, C. Le Page, R. Levrel et R, Mathevet, 2016, Stakeholder engagement and biodiversity conservation challenges in social-ecological systems: some insights from biosphere reserves in western Africa

and France, *Ecology and Society,* 21, 4: 25, [En ligne] URL : https://doi.org/10.5751/ES-08812-210425

Cazalet, B., 2004, Les aires marines protégées à l'épreuve du sous-développement en Afrique de l'Ouest, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 5, 3, [En ligne] URL : https://doi.org/10.4000/vertigo.3274

Chlous-Ducharme, F., 2005, Les savoirs - outils de distinction et de légitimation dans le cadre d'une gestion durable : le cas des pêcheurs à pied d'ormeaux, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 6, 1, [En ligne] URL : https://doi.org/10.4000/vertigo.2730

Corlay, J.-P., 1979, Le concept d'espace halieutique : réflexion de géographe sur les pêches maritimes à partir du cas danois, *Norois*, 104, pp. 449-466.

Cormier-Salem, M.-C., 2006, Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest-africains, *Annales de Géographie,* 651, pp. 597-617.

Cormier-Salem, M.-C. et P. de Robert, 2013, Introduction : un patrimoine dans tous ses états, 13, dans : Juhé-Beaulaton, D., M.-C. Cormier-Salem, P. de Robert et B.Roussel (dir.), *Effervescence patrimoniale au sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, pp. 11-24, DOI : 10.4000/books.irdeditions.8806

Cormier-Salem, M.-C. et B. Roussel, 2002, Patrimoines et savoirs naturalistes locaux, dans : J.-Y. Martin (dir.), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD Éditions, pp. 125-142, DOI : 10.4000/books.irdeditions.6757

Cormier-Salem, M.-C. et B. Roussel, 2005, Conclusion. De la reconnaissance de patrimoines naturels à la valorisation des savoirs locaux. Premier bilan et perspectives de recherches dans les pays du Sud, dans : Cormier-Salem, M.C., D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais et B. Roussel (dir.), *Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales*, Paris, IRD Éditions, pp. 515-528, DOI : 10.4000/books.irdeditions.4048

Dahou, T., 2018, *Gouverner la mer en Algérie. Politiques en eaux troubles*, Paris, Karthala., 284 p.

Dahou, T. et J.-Y. Weigel, 2005, La gouvernance environnementale au mirroir des politiques publiques. Le cas des aires marines protégées ouest-africaines, *Afrique contemporaine,* 213, pp. 217-231.

De Fages, E. et C. Ponzevera, 1903, *Pêche Maritimes de la Tunisie,* Tunis, Editions Bouslama, 180 p.

de la Croix, K. et V. Mitroi., 2020, Pêcheurs, poissons, milieux aquatiques à l'heure de la political ecology. (Ré)écrire le récit d'une relation tumultueuse, dans : K. de la Croix et V. Mitroi, *Écologie politique de la pêche. Temporalités, crises, résistances et résiliences dans le monde de la pêche*, Paris, Presses Universitaires de Paris Nanterre, pp. 11-28.

Failler, P., G. Touron-Gardic, O. Sadio et M.-S. Traore, 2019, Menaces sur les aires marines protégées en Afrique de l'Ouest : de la pêche non contrôlée aux changements climatiques, *Mondes en développement,* 187, [En ligne] URL : https://doi.org/10.3917/med.187.0133

Féral, F., 2001, *Sociétés maritimes, droits et institutions des pêches en Méditerranée occidentale. Revue synthétique des droits* collectifs, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Document technique sur les pêches : 420, 62 p.

Ferraris, J., 2001, *Méthodologie pour la typologie des flottilles de pêche*, Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Document technique sur les pêches : 423, 91 p.

Gaudin, J.-P., 1995, Politiques urbaines et négociations territoriales. Quelle légitimité pour les réseaux de politiques publiques, *Revue française de science politique*, 45, 1, pp. 31-56.

Houde, N., 2007, The six faces of traditional ecological knowledge: challenges and opportunities for Canadian co-management arrangements, *Ecology and Society*, 12, 2: 34, [En ligne] URL : http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss2/art34/.

Hufty, M., A. Razakamanantsoa et M. Chollet, 1995, Néo-colonialisme vert à Madagascar ?, dans : F. Sabelli (dir.), *L'écologie contre nature*, Paris, IUED-PUF, Nouveaux Cahiers de l'IUED, 3, pp. 143-148, DOI : 10.4000/books.iheid.2883

Missaoui, H., S. Ben Meriem, H. Ben Ouada et H. Ben Wada, 1991, Evolution des ressources benthiques exploitées par les pêcheurs du golfe de Gabès, *Bulletin de l'INSTOP*, 18, pp. 23-38.

Ostrom, E., 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Louvain-la-Neuve, De Boek Supérieur, 301 p.

Rey, H., J. Catanzano, B. Mesnil et G. Biais, 1997, *Système halieutique. Un regard différent sur les pêches.* Paris, Institut Océanographique / IFREMER, 275 p.

Rossi, G. et G. Bertrand, 2001, *L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud,* Paris, CNRS Editions, 250 p.

Sallemi, R., 2014, *Stratégies spatiales et gestion de la biodiversité marine : le cas de l'Aire Marine Protégée et Côtières des îles Kuriat en Tunisie*, Thèse de Doctorat de Géographie, Paris et Tunis, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut de recherche pour le développement (IRD) et Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis (FSHST), 406 p.

Sallemi, R., 2018, Sanctuariser pour préserver : les Aires Marines et Côtières Protégées en Tunisie face à une gouvernance environnementale fragmentée, chapitre 1, dans : P. Chaumette (coord.), *Richesses et misères des océans : Conservation, ressources et frontières*, Nantes, France, Université de Nantes - Gomylex Editorial, pp. 57-76.

Silvano, R. et A. Begossi, 2005, Local knowledge on a cosmopolitan fish: Ethnoecology of Pomatomus saltatrix (Pomatomidae) in Brazil and Australia, *Fisheries Research*, 71, 1, pp. 43-59, [En ligne] URL : https://doi.org/10.1016/j.fishres.2004.07.007

Yildiz, A-T., 2013, Savoirs locaux et biodiversité : interactions sociétés et aires protégées. Etudes comparatives, dans : Juhé-Beaulaton, D., M.-C. Cormier-Salem, P. de Robert et B.Roussel (dir.), *Effervescence patrimoniale au sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, pp. 55-76, DOI : 10.4000/books.irdeditions.8806

NOTES

1. L'archipel de la Galite, les Iles Zembra et Zembretta, la partie nord-est de l'archipel de Kerkennah, le littoral nord allant de Cap Negro à Cap Serrât et les îles Kuriat.
2. Officiellement Aire marine et Côtière Protégée des îles Kuriat (AMCP des îles Kuriat).
3. Les espèces d'intérêt patrimonial listées sur les annexes II et III du protocole ASP/DB ou figurant dans le livre rouge « Gérard Vuignier » des végétaux, peuplement et paysages marins menacés de Méditerranée à l'instar des récifs-barrières de Posidonia oceanica, les fonds à maërl, etc.
4. CAR/ASP et PNUE/PAM, 2015, *Élaboration d'un plan de gestion pour l'Aire Marine et Côtière Protégée des îles Kuriat (Tunisie), Phase 3 : Stratégie de mobilisation des parties prenantes*, Tunis, Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) Projet MedMPAnet,

27 p., [En ligne] URL : http://www.rac-spa.org/sites/default/files/doc_medmpanet/phase_3_mobilisation_parties_prenantes_pg_kuriat.pdf.

5. CAR/ASP, 2021, « Appel d'offres pour l'élaboration d'un nouveau plan de gestion pour l'AMCP des îles Kuriat », Tunis, Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), [En ligne] URL : https://www.rac-spa.org/fr/node/2004.

6. En effet, pour les pêcheurs monastiriens le port n'est pas un endroit approprié pour une femme (conflits et violences physiques entre les pêcheurs, état d'ivresse des pêcheurs à partir de 10 heures du matin, une Garde Nationale Marine qui doit d'user de violence verbale et physique pour faire respecter l'ordre dans les ports, etc.). Étant donné l'impact positif et le respect, qualifié par certains pêcheurs instruits d'une « reconnaissance du métier de pêcheur », qu'a eu notre présence en tant que jeune chercheure dans le domaine de la pêche, cela a favorisé une collaboration à la fois des pêcheurs lors des enquêtes et des responsables administratifs pour notre protection.

7. Terme utilisé par le responsable de la Garde Nationale Marine qui nous a autorisée à réaliser notre enquête.

8. Programme « Gouvernance des Aires Marines Protégées en Tunisie et en Algérie » entre 2009-2013 (IRD/MNHN/UMR 208 PALOC).

9. Le terme jebli peut être traduit par « venant de la montagne » et désigne en fait le vent froid venant du nord-ouest montagneux de la Tunisie.

10. Le mot « Kébli » provient du mot arabe « Kibla » et désigne la direction de la Mecque (sud-est) et selon laquelle les musulmans s'orientent pour prier.

11. Nom local pour désigner la fonction de capitaine.

12. Terme d'origine turque signifiant littéralement « la ligne directe » ou bien « la distinction » et traduit la capacité de chaque pêcheur à se diriger directement vers son lieu de pêche principal et attitré. C'est un lieu tenu secret et certains pêcheurs utilisent des ruses et des diversions dans leur navigation afin de décourager certains suiveurs de le localiser. Ces détours dans la mer servent aussi à désorienter ses propres membres d'équipage pour qu'ils ne puissent pas communiquer l'information à d'autres raïs.

13. De nombreux raïs étaient réticents à nous montrer les lieux de pêche ayant peur que nous nous en servions à des fins commerciales.

14. Décret n° 81-333 du 10 mars 1981 portant délimitation du domaine public maritime de la délégation de Monastir.

15. Arrêté du ministre de la production agricole et de l'agroalimentaire du 23 septembre 1987 portant organisation de la pêche aux poulpes.

16. Cette réglementation qui fixait le poids minimum des poulpes à 500 grammes fut amendée à deux reprises en fixant ce poids à 800 grammes puis à 1 kg.

17. Ancienne forme des chalutiers modernes.

18. Décret du 26 février 1982 relatif à l'interdiction de la pêche au *kice*.

19. Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral, institution publique centrale sous la tutelle du Ministère de l'Environnement tunisien.

20. Gaudin (2002) définit les gouvernements urbains régionaux comme étant l'ensemble des institutions publiques assurant la fonction d'exécutif à l'échelle d'un espace administrativement délimité. En Tunisie, le Gouvernorat constitue l'autorité la plus haute au sein des régions et peut donc être assimilé au sommet de ce gouvernement urbain.

21. Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées.

22. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement- PAM et le projet de l'initiative pour les Petites Iles de Méditerranée (PIM) sont deux programmes internationaux pour la promotion et l'assistance à la gestion des petites îles et des AMP de Méditerranée.

23. En se référant aux données statistiques de 2013/2014 collectées auprès de la direction générale de la pêche et de l'aquaculture, on remarque que la quasi-totalité de la flottille active

dans la baie de Monastir est composée de barques côtières de type artisanal, soit 94 % dont 45 % sont non motorisées.

RÉSUMÉS

Les concepts des savoirs autochtones et locaux prônés dans les forums internationaux sur le développement durable tendent à s'imposer comme le paradigme contemporain de la protection de la biodiversité. Leur intégration au sein des processus de création et de gestion des aires marines protégées (AMP) peut être considérée comme un moyen d'atteindre les objectifs spécifiés de la gestion intégrée. À partir de l'exemple du premier projet d'AMP en Tunisie localisé autour des îles Kuriat au sahel tunisien (littoral centre-est), cet article en analyse les niveaux d'acceptabilité à la lumière d'une approche transdisciplinaire (géographie, histoire, sociologie, ethnologie) des niveaux d'ancrage des pêcheurs à l'espace halieutique, à travers notamment leurs savoirs locaux. Des savoirs de natures multiples qui concernent l'environnement marin, la biologie de la faune/flore marine et les techniques de prélèvement de la ressource halieutique. Entre rupture et continuité d'usage de ces savoirs, cet article décrit la hiérarchisation qui s'est mise en place au sein des pêcheurs à travers l'évolution historique des techniques de pêche mais aussi à travers un jeu d'appropriation et de désappropriation de l'espace marin. Ce processus a conduit à la constitution d'une élite puissante dont les revendications d'accès à la ressource évoluent en dehors de tout cadre institutionnel et constituent un frein au projet d'AMP. Un cadre qui demeure marqué par une faible pénétration des approches participatives, étant donné la nature autoritaire des modes d'action de l'État ainsi que la pesanteur des trajectoires socio-politiques locales malgré les changements « démocratiques » induits par la révolution en Tunisie.

The concept of Traditional Ecological Knowledge (TEK) advocated in international forums on sustainable development seems to emerge as the dominant contemporary paradigm of the protection of biodiversity. Its integration in the creation and management of marine protected areas (MPAs) can constitute a mean to achieve integrated management targets. Building on the experience of the first MPA project in Tunisian sahel in the Kuriat islands (east-central coast), this article analyses the levels of acceptability of the MPA by gauging the level of anchoring of fishermen in the marine space, notably through their TEK. This local body of knowledge encompasses marine environment, biology of marine fauna/flora, and fishing techniques. This knowledge and its use constantly evolve, balancing ruptures and continuity, largely as the result of power relationships among fishermen. In turn, the hierarchy of power among fishermen is shaped by the evolution of fishing techniques and the control over marine space. Over time, a powerful elite has emerged, whose claims about access to marine resources take place outside of the institutional framework and threaten the development of the MPA. The institutional framework itself suffers from a lack of participatory approaches and predominantly authoritarian practices of state authorities. Furthermore, the changes brought about by the 2011 revolution fell short of democratic aspirations, and do not seem to have affected local socio-political dynamics.

INDEX

Keywords : traditional Ecological Knowledge, fisheries, marine protected area, Kuriat islands, bay of Munastir, sahel, Tunisia
Mots-clés : savoirs locaux et autochtones, pêche, aire marine protégée, îles Kuriat, baie de Monastir, sahel, Tunisie

AUTEUR

RACHA SALLEMI

Géographe, LR18ES13 BiCADE, Université de la Manouba, 3 rue Medinat El Aboua, CP 2080 Ariana Supérieure, Tunisie, courriel : racha.sallemi@ird.fr